



Saisie du JAF pour révision pension alimentaire

Par nicole59, le 19/02/2013 à 11:21

Bonjour,

J'ai saisi le JAF pour faire réviser la pension alimentaire que me verse le papa de mes deux fils. J'ai transmis tous les documents nécessaires (salaires, impôts, CAF...).

Le papa ne prends plus ses fils depuis un an (ni en we, ni les vacances scolaires) suite à une mésentente entre mes enfants et sa nouvelle épouse.

Il a fait appel à une avocate qui me réclame à nouveau tous les justificatifs. Elle veut en plus, le salaire de mon compagnon actuel (nous ne sommes ni mariés, ni pacsés et n'avons pas de compte joint). Elle souhaite également connaître le montant de la pension alimentaire que je touche pour mon troisième enfant issu d'une seconde union.

Ai-je le droit de refuser de lui transmettre ces éléments, d'une part en sachant que j'ai transmis mes documents au JAF et d'autre part, que les revenus de mon compagnon n'ont rien à voir avec le sujet ni la pension alimentaire versée pour mon troisième enfant ?

D'avance, je vous remercie pour les réponses que vous me transmettez.

Bien cordialement

Nicole